



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Etude et contrôle de l'électro convulsivothérapie en France

Question écrite n° 27584

Texte de la question

M. Matthieu Orphelin interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'utilisation de l'électroconvulsivothérapie (ECT), également appelée sismothérapie, en France. Utilisée dans le traitement de phase aiguë de certaines pathologies mentales, l'ECT n'est pas sans conséquence sur la santé des patients. Les effets indésirables après interventions étant des maux de tête, nausées, raideurs musculaires et, plus grave, des troubles de la mémoire allant, dans de rares cas, jusqu'à l'effacement total d'un souvenir. Le nombre d'actes d'ECT en France est en augmentation ces dernières années, plus 5 % entre 2015 et 2017. Compte tenu de ces éléments, il souhaiterait savoir sur quelles études scientifiques précises les autorités de santé se sont basées pour autoriser l'ECT en France, connaître le nombre d'établissements hospitaliers français habilités à en délivrer ainsi que les mesures de contrôle auxquelles ils sont soumis.

Données clés

Auteur : [M. Matthieu Orphelin](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27584

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2020](#), page 2107

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)